

1. Programme 109 : Aménagements Hydrauliques

1.1. Présentation du programme 109

1.1.1. Description du programme

Le programme « Aménagements hydrauliques » a officiellement été adopté par arrêté n°2018/088/MEA/CAB du 18 juin 2018. L'objectif stratégique du programme est de « contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l'horizon 2030 au profit des différents usages ».

Cet objectif est réalisé à travers la mise en œuvre de trois actions :

- **Action 10901** : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. L'objectif de cette action est d'augmenter les capacités de mobilisation des ressources en eau. Elle consiste en la réalisation d'études, de travaux de retenues d'eau et d'aménagements hydroagricoles et à la prise en charge des impacts environnementaux induits par ces travaux.
- **Action 10902** : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. L'objectif de cette action est d'augmenter la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau. Elle se rapporte à l'entretien courant périodique, d'urgence et spécifiques par l'ensemble des acteurs intervenants dans la gestion des ouvrages ;
- **Actions 10903** : Coordination et suivi de la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau. L'objectif de cette action est de piloter la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau. Elle comprend le suivi évaluation, l'appui des structures techniques de certains départements ministériels à la mise en œuvre des activités des projets rattachés au PNAH.

Le programme contribue à l'atteinte des objectifs fixés par le Plan d'actions de la transition (PAT) notamment :

- l'objectif stratégique (OS1.1) : renforcer la résilience des populations et des communautés au risque de basculement dans la radicalisation et l'extrémisme violent du pilier 2 « répondre à la crise humanitaire » ;
- l'objectif stratégique (OS 4.4) « développer des infrastructures de qualité et résilientes pour favoriser la transformation structurelle de l'économie » du pilier 3 « refonder l'Etat et améliorer la gouvernance ».

Les réformes et instruments entrepris par le programme pour améliorer la performance sont liés à l'adoption et mise en œuvre du document cadre d'entretien et de sécurité des barrages au Burkina Faso (DCESB-BF) et du décret portant critères de classification des barrages au Burkina Faso.

Les priorités en matière de mobilisation des ressources en eau sur la période 2023 -2025 sont :

- la réalisation de 13 nouveaux petits barrages ;
- la réhabilitation de 23 petits barrages ;
- la réalisation de travaux de sécurisation de 18 barrages ;
- la réalisation de travaux d'entretien et de sécurité de 90 barrages ;
- la poursuite des travaux d'aménagement de 1500 ha de périmètres irrigués à Samendéni ;
- le démarrage des travaux d'aménagement du fleuve Mouhoun ;
- le démarrage des travaux de construction des barrages hydroélectriques et hydroagricoles de Ouessa Banwaly, Bassiéri, Bougouriba et des travaux de restauration et de valorisation du lac Dem.

Pour la mise en œuvre du programme, plusieurs acteurs sont mis à contribution conformément au tableau ci-dessous :

Tableau N°5. 109: Structures, Unités de gestion de projets, opérateurs et ONG intervenant dans la mise en œuvre du programme

Directions	Unités Gestion de Projets	Opérateurs étatiques	Opérateurs non étatiques
1. Direction Générale des Infrastructures Hydrauliques (DGIH) 2. Directions Régionales de l'Eau et de l'Assainissement (DREA) 3. Directions Provinciales de l'Eau et de l'Assainissement (DPEA)	1. Programme de Développement Intégré de la vallée de Samendeni (PDIS), Phase 1 2. Projet de Réhabilitation de Barrages et d'Aménagement de Périmètre et de Bas-Fonds dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro, du Sanguié et des Balé au Burkina Faso (PRBA/BZSB) 3. Projet de mobilisation et de valorisation des eaux de surface dans le Plateau central (PMVEC) 4. Programme SAAGA 5. Projet de restauration, de protection et de valorisation du lac Bam (PRPB/ LB I) 6. Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC/BN) 7. Programme d'Amélioration des Moyens d'Existence Durables en milieu rural (PAMED) ; 8. Projet d'amélioration du potentiel hydrique dans les aires protégées	1. AGETTER 2. Agences de l'Eau	

Source : Répertoire 2022 des projets et programmes du MEEEE

1.1.2. Analyse diagnostique du programme

1.1.2.1. Contraintes

Le domaine des aménagements hydrauliques au Burkina Faso est confronté à de nombreuses contraintes, entre autres :

- l'inexistence de textes réglementaires sur la classification, la catégorisation, les guides et directives en matière de conception, mis en œuvre, exploitation et les opérations de maintenances des infrastructures hydrauliques au Burkina Faso;
- la forte évaporation des plans d'eau ;
- l'envasement des cuvettes des plans d'eau ;
- l'insuffisance de suivi hydrologique des cours d'eau et de retenue d'eau ;
- l'insuffisance de donnée sur la situation des infrastructures hydrauliques;
- la connaissance limitée des crues et des apports d'eau à l'exutoire des bassins versants ;
- le relief peu favorable à la construction de grands ouvrages de stockage des eaux de surface ;
- l'insuffisance des ressources financières pour faire face à la demande pressante des populations en nouvelles réalisations et en travaux de réhabilitation des infrastructures hydrauliques ;
- la défaillance des prestataires dans le cadre de la mise en œuvre de l'approche ;
- l'insécurité dans certaines localités du territoire national.

1.1.2.2. Défis

De nombreux défis restent à relever, au regard des contraintes ci-dessus indiquées, pour permettre d'accroître la capacité de mobilisation des ressources en eau pour la satisfaction des besoins en eau des usagers, sans cesse croissants. Il s'agit de :

- Classer (petit, moyen et grand) et de catégoriser (I, II et III) les barrages qui est une condition pour identifier les prestataires en charge de réaliser les études o des travaux
- assurer l'entretien et la sécurité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau ;

- financer durablement des actions du programme ;
- adopter et élaborer des textes réglementaires spécifiques au domaine des barrages ;
- renforcer le suivi-contrôle des travaux de réalisation des ouvrages des ressources en eau.

1.1.3. Situation d'exécution du programme

Au cours des trois dernières années, sur la période 2019-2021, la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau de surface a permis de :

- augmenter la capacité de stockage en eau de surface de 6 135,35 millions de m³ en 2019 à 6145,70 millions de m³ en 2021, soit 10,35 millions de m³ d'eau supplémentaires sur la période à travers la réhabilitation huit (08) barrages et la réalisation huit (08) nouveaux barrages ;
- aménager 57 ha de périmètres irrigués dans à Taba et Kouldisgou dans la province du Ganzourgou ;
- aménager 135 ha de bas-fond dans les provinces du Boulkiemdé, du Ziro et des Balés.

1.1.4. Les principaux indicateurs du programme

Cinq indicateurs, dans le cadre du budget programme, mesurent la performance du programme « Aménagements hydrauliques ». Ces différents indicateurs et leurs cibles, sur la période 2023-2025, sont donnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau n°6 109 : Principaux indicateurs du programme « Aménagements Hydrauliques » assortis de cibles

Libellés	Indicateurs	Référence		2022	Valeurs cibles			Structure responsable
		Unité	Valeur 2021		2023	2024	2025	
Objectif stratégique : Contribuer à la lutte contre la pauvreté par une croissance économique soutenue à travers la promotion des aménagements hydrauliques à l’horizon 2030 au profit des différents usages.	Indicateur 1 : Capacité de stockage en eau de surface	Million de m ³	6 145,70	6 153,54	6 156,54	6 167,04	6 299,54	DGIH
Action n°1 : Construction et réhabilitation des ouvrages de mobilisation des ressources en eau								
Objectif opérationnel : Augmenter les capacités de mobilisation des ressources en eau	Indicateur 1 : Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Nombre	19	23	25	32	36	DGIH
	Indicateur 2 : Nombre cumulé de barrages réhabilités	Nombre	30	36	42	51	58	DGIH
Action n°2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des ressources en eau								
Objectif opérationnel : Augmenter la durabilité des ouvrages de mobilisation des ressources en eau	Indicateur 1 : Taux de fonctionnalité des barrages	Pourcentage	56,7	57,2	57,8	59,0	59,8	DGIH
Action n°3 : Coordination et suivi de mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau								
Objectif opérationnel : Piloter la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau	Indicateur 1 : Taux d’exécution physique du programme	Pourcentage	76,95	80	85	90	93	DGIH
Résultats majeurs du programme attendu en 2023								
Résultats majeurs		Indicateurs d’extrait						Cible 2023
1. études techniques pour la réalisation/réhabilitation de barrages réalisées		Nombre d’études achevées						4
2. nouveaux barrages réalisés		Nombre de barrages réalisés						2
3. barrages réhabilités		Nombre de barrages réhabilités						7
4. travaux de sécurisation de barrages réalisés		Nombre de barrages sécurisés						6
5. barrages entretenus		Nombre de barrages ayant bénéficié d’entretien courant						20

Source : DGIH, 2022

Tableau n°7.109: Matrice du cadre logique du programme « Aménagement Hydrauliques »

Indicateurs d'impact	Mode de calcul	Fréquence	Niveau de désagrégation possible	Sources de vérification	Risques	Structure responsable
Objectif stratégique : Assurer de façon durable la disponibilité en eau						
Capacité de stockage en eau de surface	Somme des volumes de l'ensemble des eaux de surface mobilisées	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	- Aléas climatiques - Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire	DGIH
Action n°1 : Construction de nouveaux ouvrages de mobilisation des ressources en eau						DGIH
Objectif Opérationnel : augmenter les capacités de mobilisation des ressources en eau						
Indicateur 1 : Nombre cumulé de nouveaux barrages réalisés	Somme cumulé des barrages réalisés à partir de 2015	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	- Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire	DGIH
Indicateur 2 : Nombre cumulé de barrages réhabilités	Somme cumulé des barrages réhabilités à partir de l'année 2015	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	- Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire	DGIH
Action 2 : Entretien et maintenance des ouvrages de mobilisation des Ressources en Eau						DGIH
Objectif Opérationnel : augmenter les infrastructures de valorisation des ressources en eau						
Indicateur 1 : Taux de fonctionnalité des barrages	(Nombre d'ouvrages fonctionnels/nombre d'ouvrages total) *100	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	- Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire	DGIH
Indicateur 2 : Proportion de barrages entretenus	(Nombre de barrages entretenus/Nombre total de barrages à entretenir) *100 (88))	Annuelle	National	Rapport de performance PNAH Rapports d'activités	- Problème sécuritaire - Insuffisance de ressources financières	DGIH
Indicateur 3 : Proportion de barrages sécurisés	(Nombre de barrages disposant d'un plan de sécurité/Nombre total de barrages de catégorie 2 et 3) *100 (4))	Annuelle	National	Rapport de performance PNAH Rapports d'activités	- Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire - Insuffisance de ressources financières	DGIH
Action 3 : Coordination et suivi de mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau						DGIH
Objectif opérationnel : Piloter la mise en œuvre des actions de mobilisation des ressources en eau						
Indicateur 1 : Taux d'exécution physique du programme	(Score total attribué aux résultats/Score total des résultats attendus) *100	Annuelle	National	Rapport de performance du programme	- Défaillance des prestataires - Problème sécuritaire	DGIH

Source : DGIH, 2021

